

fait délicates qu'entraînait l'union nécessairement, se sont faits dans le plus grand esprit de générosité et de bienveillance réciproque. C'est au point que l'opposant le plus déterminé de l'union a été élu président de la Faculté médicale, et qu'il a accepté franchement et carrément de faire fonctionner et réussir le nouvel ordre de choses. Les autres Facultés, par sympathie, en ont éprouvé du soulagement. A l'heure actuelle, plus de cinq cent élèves suivent à Montréal l'enseignement universitaire, avec ardeur et entrain.

Pour plus de détails, je renvoie à la lettre des Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, qui est annexée à ce Mémoire. (Voir les Numéros I, II, III et IV). Les Evêques paraissent heureux de pouvoir dire :

“ L'union est entrée en opération le 1.^{er} de juillet de cette année 1891. Depuis, malgré certains petits intérêts privés qui peuvent se croire peut-être froissés, un grand esprit de bon vouloir et de déference mutuelle n'a cessé de régner entre les professeurs des deux anciennes écoles rivales. Les étudiants en médecine, au nombre de près de 300, ont commencé et continuent leurs cours au milieu du plus grand calme. La paix règne dans le public. L'autorité épiscopale, dans ces conditions où l'on a placé le fonctionnement de l'Université en s'inspirant de la constitution *Jam dudum*, est acceptée par tous et bénie. Devant nous s'ouvrent les plus belles espérances de développement universitaire à Montréal. „

VI.

Les évêques ajoutent :

“ Cependant, pour que ces espérances se réalisent, il faut, pour l'Université Catholique à Montréal, une administration financière forte, solide, légale, composée d'hommes entendus dans les affaires monétaires, qui puissent inspirer confiance au public et aux capitalistes. Sans une telle administration, l'Université Laval à Montréal est destinée à végéter, s'endetter et mourir. „ (Lettre des évêques, 4 novembre 1891, N.^o V).

Done, d'après les Evêques de la Province de Montréal, le projet de loi destiné à donner à l'Université Laval à Montréal cette administration financière, est nécessaire pour continuer l'état de paix et les promesses de prospérité qu'est venu nous apporter la Constitution *Jam dudum* ; il en découle naturellement, et il en assurera, d'une manière permanente, les heureux fruits.